



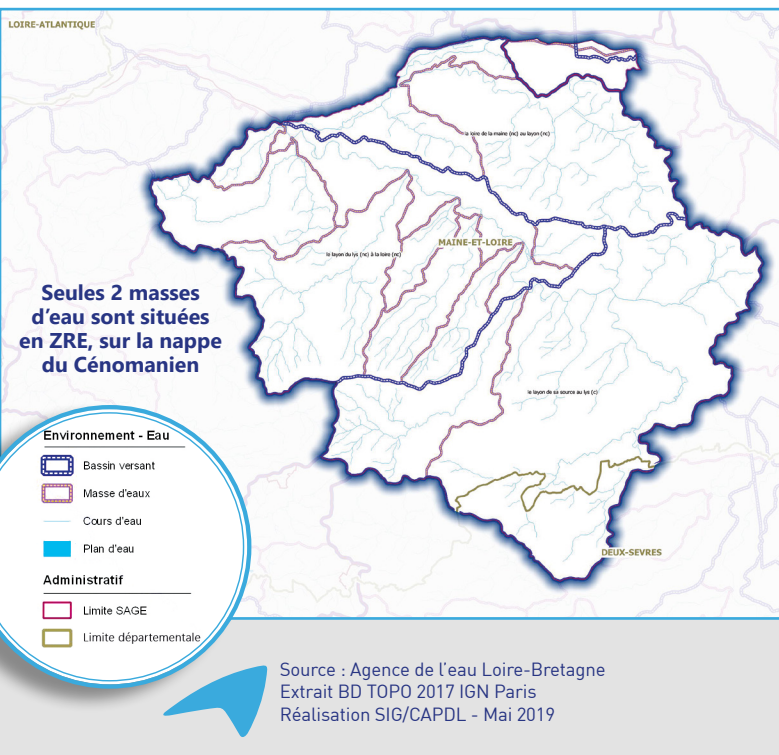
SAGE LAYON AUBANCE LOUETS

FICHE D'IDENTITÉ

Décembre 2020



CARTE



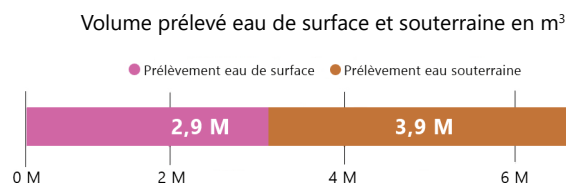
INFORMATIONS CLÉS

- Territoire à cheval entre le Maine-et-Loire (49) et les Deux-Sèvres (79).
- 1 275 km de cours d'eau.
- Etat d'avancement: Le projet de SAGE est actuellement en consultation. Il sera ouvert à la consultation du grand public à l'été 2021.

Présidence	Dominique Perdreau, président du SLAL
Animation	Laurent Mounereau, directeur du SLAL
Portage	Syndicat Layon Aubance Louets (SLAL)
Conseiller Chambre d'agriculture	Caroline Biton

AGRICULTURE

- 1 600 exploitations agricoles.
- Irrigation = 6 % de la SAU.
- Prélèvements pour l'irrigation :



EAU

- 13 masses d'eau cours d'eau.
- 6 masses d'eau souterraines.
- Pas de captage identifié sur ce SAGE.

1 385 km²

72% de terres agricoles

95 communes concernées, soit environ 97 000 habitants



SAGE LAYON AUBANCE LOUETS

FICHE D'IDENTITÉ

Décembre 2020



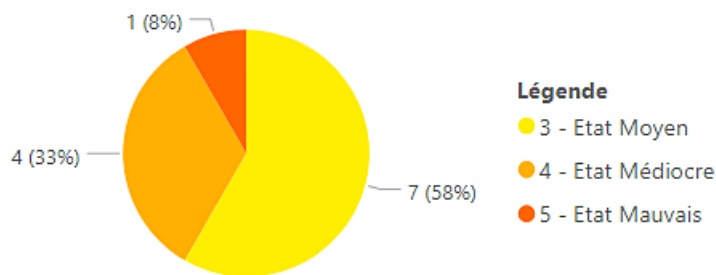
PROGRAMMES D'ACTIONS EN COURS

- Un programme d'action est en cours (Contrat Territorial 2017-2021) sur tout le territoire du SAGE, porté par le SLAL et co-animé par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire.
- Autres actions : MAEC (2015-2017), projets de zones tampons, plantations de haies, diagnostics individuels, animation d'une commission prescripteurs, mise en place d'une charte prescripteurs...

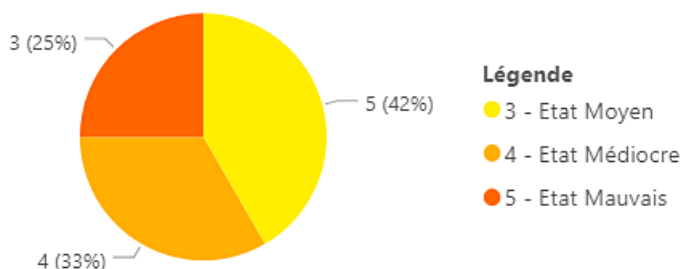
ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU

Aucune masse d'eau « cours d'eau » du SAGE n'est en bon état écologique. Entre 2013 et 2017, la situation s'est dégradée, le pourcentage des masses d'eau en mauvais état est passé de 8 % à 25 %.

État écologique 2013



État écologique 2017

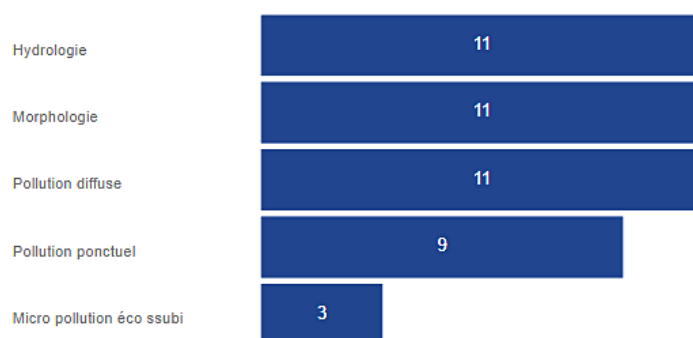


PRESSIONS

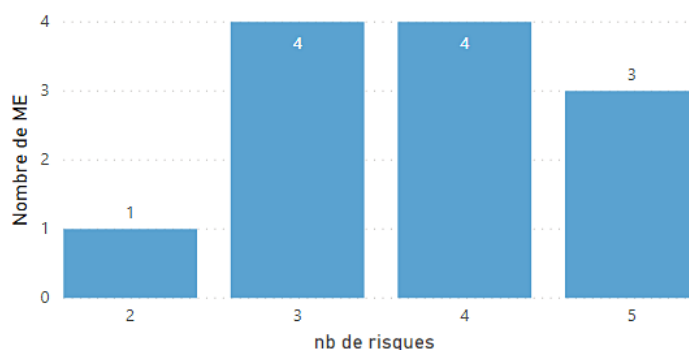
- L'hydrologie : 92 % des masses d'eau cours d'eau concernées.
- La morphologie : 92 %.
- Les pollutions diffuses (nitrates et pesticides) : 92 %.
- Les pollutions ponctuelles : 75 %.

Toutes les masses d'eau ont au moins 2 types de pression les déclassant. Toutes sont classées en risque de non atteinte des objectifs de bon état en 2027.

Nombre de masses d'eau par pression



Nombre de pressions par masse d'eau



25 %

des masses d'eau sont classées en mauvais état écologique (2019)

92%

des masses d'eau sont concernées par la pression pesticides



SAGE LAYON AUBANCE LOUETS

FICHE D'IDENTITÉ

Décembre 2020

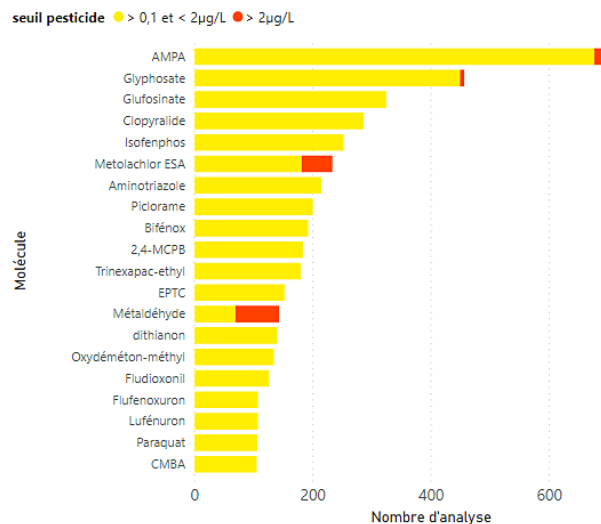


QUALITÉ DE L'EAU

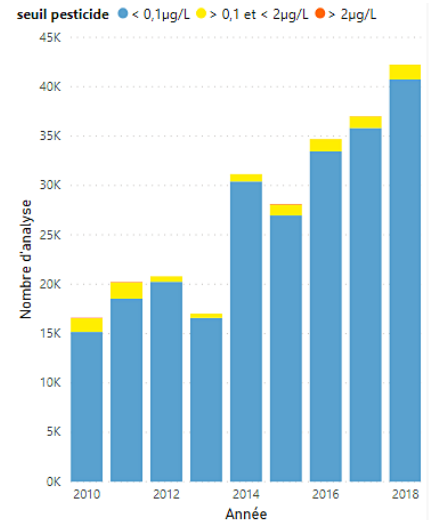
PESTICIDES

La majorité des molécules dépassant les seuils sont des herbicides (43 %). On retrouve ensuite des fongicides (13 %), des métabolites (13 %), des acaricides (12 %) et des insecticides (12 %). Deux molécules apparaissent comme plus problématiques car dépassant régulièrement le seuil de 2µg/l : le métaldéhyde, et le métolachlore-ESA. C'est aussi le cas plus ponctuellement pour le glyphosate et son métabolite (AMPA).

Nombre d'analyses par molécule entre 2010 et 2018



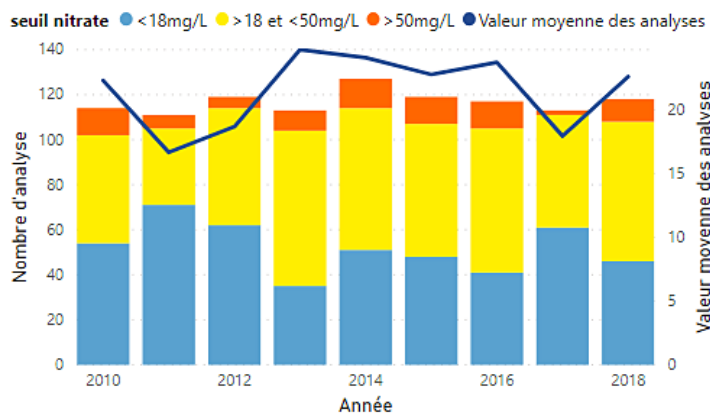
Nombre d'analyses pesticides



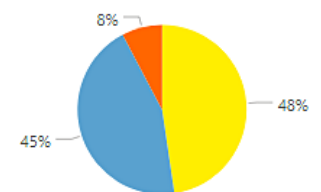
NITRATES

Peu d'analyses ressortent avec une teneur supérieure à la norme de potabilité de 50 mg/l (8 %). En revanche, près de la moitié (48 %) des analyses présentent une teneur en nitrates supérieure aux objectifs de la directive nitrates, fixés à 18 mg/l.

Nombre d'analyses de nitrates/an



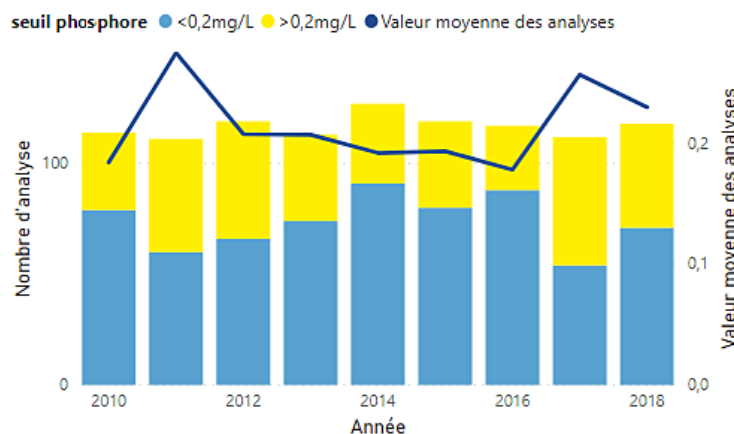
Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2010-2018



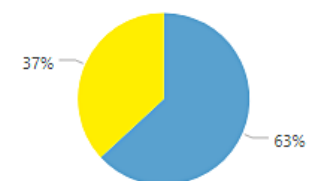
PHOSPHORE

Plus d'un tiers des analyses (37 %) montrent une teneur en phosphore supérieure à 0,2 mg/l.

Nombre d'analyses de phosphore



Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2010-2018





SAGE LAYON AUBANCE LOUETS

FICHE D'IDENTITÉ

Décembre 2020



ENJEUX MAJORITAIRES (par ordre de priorité)

Qualité physico-chimique des eaux douces (phosphore, nitrates, produits phytosanitaires) :

- réduire les sources de phosphore d'origine agricole et domestique
- limiter les transferts vers le milieu
- limiter les usages et risques de pollutions ponctuelles par les pesticides
- limiter les apports d'azote d'origine agricole.

Qualité des milieux aquatiques (hydromorphologie, biologie des cours d'eau et zones humides) :

- mieux connaître, préserver et protéger les zones humides
- restaurer la fonctionnalité des cours d'eau.

Aspects quantitatifs (gestion et coordination des besoins en ressource en eau, sécurisation de l'alimentation en eau potable, gestion des inondations) :

- gérer les prélèvements en période d'étiage et en période hivernale
- économiser l'eau et optimiser le fonctionnement des réseaux.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

- **Limiter l'impact des nouveaux réseaux de drainage :**
 - impact sur les projets de drainage supérieurs à 5 ha sur les masses d'eau où le drainage total est supérieur à 20 % de la SAU (le Lys).
- **Préserver le lit mineur et les berges des cours d'eau.**
- **Respecter les volumes annuels prélevables :**
 - toute nouvelle demande de prélèvement ne sera accordée que si celui-ci n'entraîne pas de dépassement des volumes prélevables hivernaux.
- **Encadrer les prélèvements en période d'étiage sur les bassins du Layon, de l'Aubance et du Rollet**
 - impact potentiel sur le remplissage des réserves et les prélèvements pour irrigation.

